

Règlement d'Iris Auto Center.

Quels sont les 10 points essentiels que vous devez respecter obligatoirement pour que nous puissions vendre votre ou vos véhicules dans de bonnes conditions ?

DÉPÔT DES VÉHICULES :

Les véhicules devront être déposés en semaine entre 9h et 17h rue du Rupel n°1 à 1000 Bruxelles. Les clés et documents seront remis à l'accueil d'Iris Auto Center. Un check du véhicule sera effectué avec un membre du personnel d'Iris Auto Center.

POUR SATISFAIRE À LA VENTE, LES VÉHICULES SERONT MUNIS :

- des documents originaux du véhicule (certificat d'immatriculation, certificat de conformité, contrôle technique, manuel d'utilisation, carnet d'entretien) ;
- du prix de vente proposé au public avec ou sans garantie et contrôle technique inclus ;
- de la mention de deux prix de vente minimum (prix hors commission Iris)
- un prix minimum **AVEC** garantie et contrôle technique ;
- un prix minimum **SANS** garantie et contrôle technique ;
- un maximum d'informations pour chaque véhicule.

LES VÉHICULES MIS EN VENTE SERONT LIVRÉS DANS UN ÉTAT IMPECCABLE ET VENDABLE CE QUI SIGNIFIE :

Propre à l'intérieur et à l'extérieur.
Dans le cas contraire et si vous le souhaitez, nous pouvons mettre à votre disposition un laveur de voiture pour la somme de 25 euros TTC.
Si le véhicule sort de réparation, ne laissez aucune trace de la réparation : autocollant de carrosserie,...
Pour les professionnels vendant à des particuliers: si la voiture demande des réparations importantes comme pare-brise éclaté, frein à main démonté ou enjoliveur, batterie, rétroviseurs manquants, etc. vous vous engagez à effectuer les réparations nécessaires.

PUBLICITE DU VEHICULE MIS EN VENTE

Les véhicules seront photographiés et publiés sur Autoscout24, Mobile, Autovlan et 20 autres sites dans toute l'Europe. Nous demandons une exclusivité sur la vente, ce qui signifie que le même véhicule ne peut figurer, sans notre accord, sur quelques sites internet que ce soient.

CHANGEMENT DE DONNÉES

Tout changement éventuel de prix ou d'informations sur le véhicule devra nous être transmis le plus rapidement

par mail à 'info@irisautocenter.be'

ACHETEUR POTENTIEL

Vous nous autorisez à encaisser en votre nom un acompte (soit par Bancontact, soit en espèces) sur le prix de vente du véhicule.
Lorsqu'un acompte est perçu, un membre du personnel d'Iris Auto Center vous contactera et communiquera le prix et les conditions de vente (contrôle technique et garantie).

CONTRÔLE TECHNIQUE

Si le véhicule vendu doit passer au contrôle technique, deux possibilités s'offrent à vous: soit vous nous mandatez pour passer votre véhicule au contrôle technique et vous ne vous occupez de rien, soit vous vous chargez vous-même de le passer au contrôle technique. Pour ce faire, vous devez le récupérer chez Iris Auto Center avec tous les documents et passez le véhicule au contrôle technique dans les 48 heures ouvrables. A ce même moment, nous vous fournirons les coordonnées complètes de l'acheteur.
A l'issue du contrôle technique, vous vous engagez à prévenir immédiatement Iris Auto Center afin que nous puissions également en aviser l'acheteur.
Le véhicule sera déposé rue du Rupel n°1 à 1000 Bruxelles devant les bureaux de 'Rent-a-Car/ Iris Auto Center'. Les documents plus le contrôle technique et la facture de vente (uniquement pour les professionnels) devront être remis à l'accueil à l'une des personnes mentionnées au point 1.

TRANSACTION DEVENTE

Iris Auto Center se chargera de la transaction en respectant pour les professionnels la limite de paiement en espèces de 5000 euros (3000 euros à partir du 01/01/2014). Les documents du véhicule seront remis au client que lorsque nous serons en possession de la totalité de la somme due.

MONTANT PERÇU POUR LA VENTE

Nous reverserons, sur votre compte, dans les 48H ouvrables, la somme perçue moins le montant de la commission due sur vente. Une facture de commission ainsi que le contrat de vente avec les coordonnées de l'acheteur vous seront envoyés par mail.

VICES CACHÉS

Iris Auto Center ne pourra pas être tenu responsable de tous vices cachés, l'entière responsabilité incombe au vendeur.

Ces 10 règles ont été établies afin de faciliter le travail de vente de vos véhicules.

Dès que votre véhicule et ses documents seront en possession d'Iris Auto Center, ils seront sous notre responsabilité (vol et perte de documents + dégâts des véhicules). Vous nous autorisez expressément à encaisser, pour votre compte, le prix de vente du véhicule.

Vous nous autorisez à établir en vos noms et place, lors de la vente du véhicule, une facture pro forma à l'attention de l'acheteur, selon le modèle en annexe.

RÈGLEMENT DU MARCHÉ

1. Iris Auto Center a pour objet l'exploitation d'un parking destiné à la vente de voitures d'occasion. Ce marché est géré par la S.P.R.L. Iris Auto Center qui veillera à l'exécution du présent règlement.
2. Le marché est accessible en semaine sur rendez-vous et tous les week-ends de 9h à 15h.

3. Il est strictement interdit de se promener seul sur l'étage du marché.

4. Tout déplacement de véhicule est soumis à l'accord préalable d'un membre du personnel d'Iris Auto Center et sous son contrôle exclusif.

5. Le Code de la route est d'application sur l'ensemble du Marché et des voies intérieures de circulation.

6. Iris Auto Center décline toute responsabilité en cas de vol, dégradation ou accident sur le Marché et les voies intérieures de circulation, sauf pour les véhicules mis en dépôt vente all-in.

7. Pour des raisons de sécurité, toute vente doit être signalée au plus tôt au Bureau Info du Marché.

8. Lorsqu'un acheteur a acheté une voiture chez Iris Auto Center et est en possession de tous les documents pour l'immatriculation du véhicule, il a droit à un parking gratuit de 3 jours ouvrables. Au delà de cette période, un tarif journalier de 10,-€ HTVA lui sera réclamé.

9. Il est interdit de choisir unilatéralement l'emplacement qui sera réservé à son véhicule. La SPRL Iris Auto Center et le personnel compétent sont seuls habilités à prendre cette décision. Afin d'assurer une sécurité optimale, le stationnement dans les allées est strictement interdit.

10. Un dossier sera constitué pour chaque voiture mis en dépôt vente chez Iris Auto Center. Ce dossier sera conservé par la SPRL Iris Auto Center pendant 2 ans et sera présenté à toute

instance officielle, sur simple demande formulée de manière officielle.

11. La vente ou la négoce de marchandises, sans autorisation explicite et préalable de la direction d'Iris Auto Center, sont strictement interdits. Toute infraction au présent article a pour conséquence le renvoi immédiat du Marché du contrevenant.

12. La SPRL Iris Auto Center se réserve le droit d'interdire l'accès à toute personne jugée indésirable en raison de son comportement perturbateur.

Règlement du parking 'visiteurs':

1. Toute transaction commerciale est interdite sur le parking 'visiteurs'.

2. Le parking 'visiteurs' est ouvert tous les samedis/dimanches de 9h à 15h

3. Tout véhicule demeurant sur le parking au-delà de 15h sera enlevé par nos soins aux risques et frais du propriétaire.

4. Le code de la route est d'application sur l'ensemble du parking et des voies intérieures de circulation.

5. Iris Auto Center décline toute responsabilité en cas de vol, dégradation ou accident sur le parking et les voies intérieures de circulation.

6. Tout essai de véhicule est interdit sauf autorisation expresse d'Iris Auto Center.

7. Tenue de ville exigée.

Chaque visiteur du marché de voitures déclare implicitement son accord avec ce présent règlement. SIGNATURE